

2. Pendant les mêmes années, quels étaient les effectifs annuels totaux de la Direction des industries aéronautiques du ministère de la Production de défense et du ministère de l'Industrie, et combien cette Direction a-t-elle dépensé en traitements et salaires?

3. Pendant les mêmes années, quels étaient les effectifs annuels totaux de la Direction des programmes internationaux du ministère de la Production de défense et du ministère de l'Industrie, et combien cette Direction a-t-elle dépensé en traitements et salaires?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Industrie et le ministère de la Production de défense m'informent comme suit: 1. Personnel: 1963-1964, 125; 1964-1965, 363; 1965-1966, 424; 1966-1967, 489; 1967-1968, 846. Traitements et salaires (à l'exclusion du traitement du ministre): 1963-1964, \$443,367; 1964-1965, \$2,578,454; 1965-1966, \$3,813,066; 1966-1967, \$4,829,006; 1967-1968, \$6,988,424; Total, \$18,652,317.

2. Personnel—Direction de l'aéronautique et de l'espace, ministère de l'Industrie: 1963-1964, 0; 1964-1965, 31; 1965-1966, 33; 1966-1967, 36; 1967-1968, 42.

Traitements et salaires—Direction de l'aéronautique et de l'espace: 1963-1964, néant; 1964-1965, \$228,491; 1965-1966, \$290,602; 1966-1967, \$384-035; 1967-1968, \$455,126; Total, \$1,358,254.

Personnel—Direction de l'aéronautique et de l'espace, ministère de la Production de défense:

Année	Dépenses pour	
	Effectifs au 31 décembre	traitements et salaires
1963	168	1,191,144
1964	175	1,257,001
1965	172	1,302,292
1966	181	1,387,875
1967	176	1,427,536
1968	178	1,508,670
	Total	\$8,074,518

3. Personnel—Direction des programmes internationaux: 1964-1965, 140; 1965-1966, 156; 1966-1967, 166; 1967-1968, 169. Traitements et salaires—Direction des programmes internationaux: 1964-1965, \$1,275,720; 1965-1966, \$1,311,483; 1966-1967, \$1,413,338; 1967-1968, \$1,442,268; Total \$5,442,809.

Remarque: La Direction des programmes internationaux de défense a été formée le 1^{er} avril 1964 et transférée du ministère de la Production de défense au ministère du Commerce en juillet 1968 par le décret du Conseil CP 1968-1307.

[M. Broadbent.]

LES RÈGLES DE PROCÉDURE DE LA COUR DE L'ÉCHIQUIER

Question n° 1235—M. Fortin:

1. La révision des règles de procédure de la Cour de l'Échiquier est-elle terminée et, dans la négative, quand sera-t-elle terminée?

2. Quand les versions officielles, en français et en anglais, desdites règles de procédure seront-elles disponibles?

3. Quand la réforme de la Cour de l'Échiquier sera-t-elle terminée et quand le projet de loi sera-t-il déposé au Parlement?

L'hon. John Turner (ministre de la Justice): 1. Oui, mais ces règles font l'objet d'une révision continue.

2. On s'apprête présentement à imprimer ces règles. Il est cependant impossible de prévoir la date exacte à laquelle ces règles seront disponibles.

3. On espère pouvoir présenter au Parlement les modifications à la structure des cours fédérales, soit vers la fin de la présente session ou au cours de la prochaine.

LES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Question n° 1362—M. Thomson:

1. Combien d'employés à plein temps sont à l'emploi du ministère de la Justice?

2. Combien de ces employés travaillent a) au Yukon, b) dans les Territoires du Nord-Ouest?

3. Au sujet des employés en poste au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest combien d'entre eux occupent un emploi administratif et combien d'entre eux remplissent des fonctions judiciaires?

L'hon. John Turner (ministre de la Justice): 1. 423.

2. a) 12 à plein temps; b) 10 à plein temps.

3. Dans chacun des territoires du Yukon et du Nord-Ouest, sont postés un magistrat et deux agents d'administration. Bien qu'ils remplissent des fonctions judiciaires, le juge de la Cour territoriale du Yukon et celui de la Cour territoriale du Nord-Ouest ne sont pas considérés comme employés du ministère de la Justice.

LA LOCATION DES CASES POSTALES

Question n° 1414—M. Downey:

1. Combien de cases postales à louer le ministère des Postes a-t-il mis à la disposition du public en 1968?

2. Quel revenu total annuel le ministère tire-t-il de la location de cases postales?

3. Quel était le tarif de location en 1968?

4. Quel est le montant estimatif des frais d'entretien des cases postales, en tout et par case?

5. Combien de routes de distribution rurale le ministère des Postes maintient-il au Canada?